

Mise en valeur de la rivière - Aménagement d'une halte fluviale - Adoption du projet et demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La navigation de plaisance devenant de plus en plus importante sur le canal du Rhône au Rhin, il est envisagé d'aménager une halte fluviale dans la boucle du Doubs à proximité du centre-ville.

Cette halte serait réalisée en rive droite à l'aval du Moulin Saint-Paul, l'accès se faisant depuis le pont de la République. Elle serait constituée d'un appontement flottant longitudinal relié à la rive à l'aide de deux passerelles. Cet appontement aurait une longueur de 96 mètres et une largeur de 2 mètres et aurait une capacité d'accostage de 24 bateaux.

La maîtrise d'œuvre de cette opération serait confiée au service Navigation Rhône-Saône, subdivision de Besançon, qui depuis plusieurs années nous apporte son concours pour les divers travaux d'entretien et d'aménagement de la rivière.

Le coût des travaux est estimé à 1 008 000 F TTC se décomposant comme suit :

- aménagement des abords et accès	510 000 F TTC
- appontement flottant	370 000 F TTC
- travaux d'électricité (EDF et entreprises) et rémunération du service Navigation (évaluée à 5,77 % du coût HT des travaux)	128 000 F TTC
Total	<u>1 008 000 F TTC</u>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet d'aménagement d'une halte fluviale dans la boucle du Doubs, à l'aval du Moulin Saint-Paul pour un coût estimé à 1 008 000 F TTC,

- confier la maîtrise d'œuvre de cette opération au service Navigation Rhône-Saône, subdivision de Besançon,

- autoriser M. le Député-Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service et avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter la participation financière de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs, ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès notification des décisions attributives, le montant des subventions accordées, en recettes au chapitre 905.4.1052/1053.0022.30100 et en dépenses au chapitre 905.4.235.90022.30100,

- s'engager à financer la part à la charge de la Ville par l'inscription des crédits nécessaires au budget 1992.

M. NACHIN : Est-ce qu'il est envisagé différents lieux pour cette halte ou est-ce qu'on a considéré uniquement ce qui est proposé ? Par exemple, est-ce qu'on a envisagé la possibilité de réaliser cette halte à Tarragnoz ? Je pose la question.

M. FOUSSERET : La réponse est que dans le cadre d'une étude sur la rivière que Jean-Philippe GALLAT et moi-même avons fait mener au niveau des services, effectivement un certain nombre de lieux ont été envisagés. Il y avait bien sûr Tarragnoz, la Gare d'Eau, le Moulin Saint-Paul et je crois que pour

l'instant, Jean-Philippe vient de dire qu'à Tarragnoz, il n'y a pas assez de place. C'est une étude qui a été faite en concertation très étroite avec les services de la Navigation et le lieu qui a été retenu, ce qui n'exclut pas que dans l'avenir on pourra éventuellement, si le tourisme fluvial se développe comme nous l'espérons et il se développe beaucoup, on en a un exemple très proche c'est la Saône, le tourisme fluvial cela représente d'un point de vue économique quelque chose de considérable, il sera peut-être éventuellement possible d'envisager d'autres lieux. Je précise bien que quand je parle de canal, c'est le petit canal dit «Freycinet».

Pourquoi avoir retenu ce site du Moulin Saint-Paul ? C'est parce qu'il est, bien entendu, près du centre-ville et qu'il permettra à 24 bateaux de pouvoir accoster pratiquement au centre de la ville. C'est là un avantage et une chance pour Besançon. Nous nous étions engagés, M. le Député JACQUEMIN doit s'en souvenir, dans le cours de l'année dernière à ce que cette halte démarre ; elle ne sera pas réalisée totalement mais au moins une première tranche sera effectuée pour les vacances.

M. NACHIN : C'est Moulin Saint-Paul ou c'est Micaud ?

M. FOUSSERET : C'est à l'endroit où sont actuellement garées les péniches vers l'écluse du Moulin Saint-Paul.

M. NACHIN : D'accord.

M. FOUSSERET : De toute façon, l'autre rive du Doubs n'est pas envisageable.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.